

ATTESTATION D'ASSURANCE DRONE

Votre intermédiaire d'assurances :
AIR COURTAGE ASSURANCES
Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche
Allée des Lilas
01 150 SAINT VULBAS – France
N° ORIAS : 07 000 679 (www.orias.fr)

AIR COURTAGE ASSURANCES certifie que le drone désigné ci-dessous :

CONSTRUCTEUR ET MODELE : DJI PHANTOM 3 PRO
N° SERIE : P76DCK06A27198
SCENARIO : Plusieurs scénarios S1 S2 S2+ S3
SOUS RESERVE QUE CE(S) SCENARIO(S) SOI(EN)T MENTIONNE(S) SUR L'ATTESTATION DE DEPOT D'UN MANUEL D'ACTIVITES PARTICULIERES DELIVREE PAR LA DGAC. A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE SCENARIO.

Est assuré auprès de la Compagnie d'assurances :

CATLIN INSURANCE
COMPANY (UK) LTD
20, Gracechurch Street
London EC3V 0BG
United Kingdom

Représenté
par

CATLIN EUROPE SE,
France BRANCH
50 Rue Taitbout
75320 PARIS CEDEX 09,
France

Par le contrat n° : HG3000453948/DRONE/62

Souscrit au nom de : **SARL PMI SERVICES**
Monsieur MARCHAND Pierre
c/c le galion ave pasteur
13330 PELISSANNE- France

Assuré additionnel : NEANT

Pour la période : **DU 08/11/2016 à 00 H (heure française)**
AU 07/11/2017 à 24 H (heure française)

Clause télépilotes : Selon clause du contrat.
Sous réserve que le(s) télépilote(s) soi(en)t apte(s) à piloter le drone conformément à la réglementation en vigueur, et A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE TELEPILOTE.

Clause usages : Selon clause du contrat, **et A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE USAGE ET SOUS RESERVE QUE CES USAGES SOIENT MENTIONNES SUR L'ATTESTATION DE DEPOT D'UN MANUEL D'ACTIVITES PARTICULIERES DELIVREE PAR LA DGAC, ET SOUS RESERVE DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGEUR.**

Limites géographiques : EUROPE (y compris DROM POM COM), MAROC, TUNISIE
A L'EXCLUSION DES PAYS SUIVANTS : ALBANIE, ARMENIE, GEORGIE, KOSOVO, DISTRICT FEDERAL DU NORD DU CAUCASE ET TOUT PAYS OU L'AERONEF ASSURE EST OPERE EN VIOLATION DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES ET/OU DE L'UNION EUROPEENE.

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

1/6

 **AIRSPORTS ASSURANCES :**
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

 **AIR COURTAGE AVIATION :**
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V19072016
Gestionnaire : Fanny FISCHER



AIR COURTAGE ASSURANCES

Avec les limites d'indemnisations suivantes :

GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES TIERS NON TRANSPORTES

Limite de garantie tous dommages confondus et en tout par année d'assurance, y compris risques de guerre et assimilés : **1 000 000 €**

Franchise en cas de dommages matériels uniquement : 150 € par sinistre.

Cette franchise est portée à 300 € lors des vols d'essais destinés à l'homologation du drone par la DGAC lors du dépôt de MAP.

Souscription option « RISQUES DE GUERRE » : **OUI**

Si le drone a une MMD (masse maximale au décollage) > 20 kg, ce contrat fait application des dispositions prévues par le règlement (CE) n°785/2004 au titre des risques ordinaires.

Si l'option « Risques de guerre » a été souscrite : S'agissant des risques de guerre et assimilés, les garanties délivrées s'exercent dans les conditions et à concurrence des plafonds de garantie figurant dans l'avenant d'extension de garantie (AVN 52 E-équivalent français).

L'attestation délivrée est soumise aux termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Fait pour valoir ce que de droit.
A Saint-Vulbas, Le 16/11/2016

Caroline COGNET RENARD, Co-Gérante.

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

2/6

 **AIRSPORTS ASSURANCES :**
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

 **AIR COURTAGE AVIATION :**
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V19072016
Gestionnaire : Fanny FISCHER



ATTESTATION D'ASSURANCE DRONE

Votre intermédiaire d'assurances :
AIR COURTAGE ASSURANCES
Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche
Allée des Lilas
01 150 SAINT VULBAS – France
N° ORIAS : 07 000 679 (www.orias.fr)

AIR COURTAGE ASSURANCES certifie que le drone désigné ci-dessous :

CONSTRUCTEUR ET MODELE : DJI PHANTOM 3 PRO
N° SERIE : P76DCK06A27198 + P76DCF11016775 + w13dce11031579
MMD : 1.3 KG
SCENARIO : Plusieurs scénarios S1 S2 S3
SOUS RESERVE QUE CE(S) SCENARIO(S) SOI(EN)T MENTIONNE(S) SUR L'ATTESTATION DE DEPOT D'UN MANUEL D'ACTIVITES PARTICULIERES DELIVREE PAR LA DGAC. A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE SCENARIO.

Est assuré auprès de la Compagnie d'assurances :

CATLIN INSURANCE
COMPANY (UK) LTD
20, Gracechurch Street
London EC3V 0BG
United Kingdom

Représenté
par

CATLIN EUROPE SE,
France BRANCH
50 Rue Taitbout
75320 PARIS CEDEX 09,
France

Par le contrat n° : HG3000453948/DRONE/62

Souscrit au nom de : **SARL PMI SERVICES**
Monsieur MARCHAND Pierre
c/c le galion ave pasteur
13330 PELISSANNE- France

Assuré additionnel : NEANT

Pour la période : **DU 08/11/2016 à 00 H (heure française)**
AU 07/11/2017 à 24 H (heure française)

Clause télépilotes : Selon clause du contrat.
Sous réserve que le(s) télépilote(s) soi(en)t apte(s) à piloter le drone conformément à la réglementation en vigueur, et A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE TELEPILOTE.

Clause usages : Selon clause du contrat, **et A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE USAGE ET SOUS RESERVE QUE CES USAGES SOIENT MENTIONNES SUR L'ATTESTATION DE DEPOT D'UN MANUEL D'ACTIVITES PARTICULIERES DELIVREE PAR LA DGAC, ET SOUS RESERVE DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGEUR.**

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

3 / 6

 **AIRSPORTS ASSURANCES :**
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

 **AIR COURTAGE AVIATION :**
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V19072016
Gestionnaire : Fanny FISCHER



AIR COURTAGES ASSURANCES

Limites géographiques : EUROPE (y compris DROM POM COM), MAROC, TUNISIE
A L'EXCLUSION DES PAYS SUIVANTS : ALBANIE, ARMENIE, GEORGIE, KOSOVO, DISTRICT FEDERAL DU NORD DU CAUCASE ET TOUT PAYS OU L'AERONEF ASSURE EST OPERE EN VIOLATION DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES ET/OU DE L'UNION EUROPEENE.

Avec les limites d'indemnisations suivantes :

GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES TIERS NON TRANSPORTES

Limite de garantie tous dommages confondus et en tout par année d'assurance, y compris risques de guerre et assimilés : **1 000 000 €**

Franchise en cas de dommages matériels uniquement : 150 € par sinistre.

Cette franchise est portée à 300 € lors des vols d'essais destinés à l'homologation du drone par la DGAC lors du dépôt de MAP.

Souscription option « RISQUES DE GUERRE » : **OUI**

Si le drone a une MMD (masse maximale au décollage) > 20 kg, ce contrat fait application des dispositions prévues par le règlement (CE) n°785/2004 au titre des risques ordinaires.

Si l'option « Risques de guerre » a été souscrite : S'agissant des risques de guerre et assimilés, les garanties délivrées s'exercent dans les conditions et à concurrence des plafonds de garantie figurant dans l'avenant d'extension de garantie (AVN 52 E-équivalent français).

L'attestation délivrée est soumise aux termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Fait pour valoir ce que de droit.
A Saint-Vulbas, Le 16/11/2016

Caroline COGNET RENARD, Co-Gérante.

AIR COURTAGES ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

4/6

 **AIRSPORTS ASSURANCES :**
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

 **AIR COURTAGES AVIATION :**
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V19072016
Gestionnaire : Fanny FISCHER



AIR COURTAGE ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE DRONE

Votre intermédiaire d'assurances :
AIR COURTAGE ASSURANCES
Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche
Allée des Lilas
01 150 SAINT VULBAS – France
N° ORIAS : 07 000 679 (www.orias.fr)

AIR COURTAGE ASSURANCES certifie que le drone désigné ci-dessous :

CONSTRUCTEUR ET MODELE : DJI INSPIRE T600
N° SERIE : W13DCE11031579
MMD : 3 KG
SCENARIO : S1
SOUS RESERVE QUE CE(S) SCENARIO(S) SOI(EN)T MENTIONNE(S) SUR L'ATTESTATION DE DEPOT D'UN MANUEL D'ACTIVITES PARTICULIERES DELIVREE PAR LA DGAC. A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE SCENARIO.

Est assuré auprès de la Compagnie d'assurances :

CATLIN INSURANCE
COMPANY (UK) LTD
20, Gracechurch Street
London EC3V 0BG
United Kingdom

Représenté
par

CATLIN EUROPE SE,
France BRANCH
50 Rue Taitbout
75320 PARIS CEDEX 09,
France

Par le contrat n° : HG3000453948/DRONE/62

Souscrit au nom de : **SARL PMI SERVICES**
Monsieur MARCHAND Pierre
c/c le galion ave pasteur
13330 PELISSANNE- France

Assuré additionnel : NEANT

Pour la période : **DU 08/11/2016 à 00 H (heure française)**
AU 07/11/2017 à 24 H (heure française)

Clause télépilotes : Selon clause du contrat.
Sous réserve que le(s) télépilote(s) soi(en)t apte(s) à piloter le drone conformément à la réglementation en vigueur, et A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE TELEPILOTE.


Clause usages : Selon clause du contrat, **et A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE USAGE ET SOUS RESERVE QUE CES USAGES SOIENT MENTIONNES SUR L'ATTESTATION DE DEPOT D'UN MANUEL D'ACTIVITES PARTICULIERES DELIVREE PAR LA DGAC, ET SOUS RESERVE DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGEUR.**

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

5/6

 **AIRSPORTS ASSURANCES :**
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

 **AIR COURTAGE AVIATION :**
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V19072016
Gestionnaire : Fanny FISCHER



AIR COURTAGE ASSURANCES

Limites géographiques : EUROPE (y compris DROM POM COM), MAROC, TUNISIE
A L'EXCLUSION DES PAYS SUIVANTS : ALBANIE, ARMENIE, GEORGIE, KOSOVO, DISTRICT FEDERAL DU NORD DU CAUCASE ET TOUT PAYS OU L'AERONEF ASSURE EST OPERE EN VIOLATION DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES ET/OU DE L'UNION EUROPEENE.

Avec les limites d'indemnisations suivantes :

GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES TIERS NON TRANSPORTES

Limite de garantie tous dommages confondus et en tout par année d'assurance, y compris risques de guerre et assimilés : **1 000 000 €**

Franchise en cas de dommages matériels uniquement : 150 € par sinistre.

Cette franchise est portée à 300 € lors des vols d'essais destinés à l'homologation du drone par la DGAC lors du dépôt de MAP.

Souscription option « RISQUES DE GUERRE » : **OUI**

Si le drone a une MMD (masse maximale au décollage) > 20 kg, ce contrat fait application des dispositions prévues par le règlement (CE) n°785/2004 au titre des risques ordinaires.

Si l'option « Risques de guerre » a été souscrite : S'agissant des risques de guerre et assimilés, les garanties délivrées s'exercent dans les conditions et à concurrence des plafonds de garantie figurant dans l'avenant d'extension de garantie (AVN 52 E-équivalent français).

L'attestation délivrée est soumise aux termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Fait pour valoir ce que de droit.
A Saint-Vulbas, Le 16/11/2016

Caroline COGNET RENARD, Co-Gérante.

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

6/6

AIRSPORTS ASSURANCES :
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

AIR COURTAGE AVIATION :
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V19072016
Gestionnaire : Fanny FISCHER